

Office de consultation publique de Montréal

a/s Mme Hélène Laperrière, M. Arlindo Vieira et Mme Nicole Brodeur

1550, rue Metcalfe

Bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Collectif de la communauté sourde pour le maintien du Centre 7400

Objet : La communauté sourde dénonce le projet au Centre 7400 et le processus de consultation publique

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous faire part de notre indignation, de notre colère et de notre tristesse concernant la tournure des événements liés au processus de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de transformation du 7400 Saint-Laurent. En effet, la communauté sourde a été maintenue dans l'ignorance de ce projet. Les acteurs qui y sont liés depuis le début, les promoteurs immobiliers, les Clercs Saint-Viateur, l'Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, n'ont pas fourni les efforts nécessaires pour informer adéquatement la communauté sourde, qui n'a pas accès aux mêmes canaux d'information que les personnes entendant. De plus, la communauté sourde aurait dû être la première à être informée du projet, étant donné que le centre 7400 est au cœur de la vie de la communauté sourde, depuis 1921 et ce encore aujourd'hui.

Nous dénonçons le manque d'information, le peu d'intérêt et le mépris qu'ont manifesté l'ensemble des promoteurs du projet envers la communauté sourde pourtant la première intéressée par le centre 7400.

Ce manque d'information a entaché le processus de consultation publique, car la communauté sourde n'a pas eu le temps de s'organiser afin de pouvoir participer au processus au même titre que les personnes entendant.

Cette insensibilité s'est manifestée à la séance du mercredi 8 décembre de l'Office de consultation publique de Montréal, où, en l'absence d'un interprète en Langue des Signes Québécoise, un représentant de l'OCPM a dit : « rentrez donc chez vous et vous lirez sur internet le verbatim de la consultation lorsqu'il sortira dans quelques jours ». Cela vient à l'encontre des exigences de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui interdit la discrimination. Ces propos sont d'autant plus scandaleux qu'ils ont été tenus par une instance sensée favoriser la participation citoyenne et qui ne peut prétendre ne pas avoir les ressources pour ce faire.

De même, lors de la séance du jeudi 9 décembre, l'Office de consultation publique de Montréal a refusé le report de l'ensemble des séances de consultation, tel que demandaient sur place les membres de la communauté sourde, afin de leur permettre de s'organiser pour pouvoir pleinement participer au processus démocratique de consultation. La communauté sourde déplore qu'à l'exception de la séance du 8 décembre, aucune autre date de séance n'a été diffusée publiquement. Rappelons que la date du 9 décembre n'a été inscrite au site internet que le jour même, et ce, suite à l'indignation de la communauté sourde en apprenant que l'autre séance était prévue pour le lendemain. Des membres et supporteurs de la communauté sourde ont vérifié le soir même du 8 décembre sur le site de l'OCPM, et en effet, la date du 9 décembre n'y était inscrite nulle part.

Nous exigeons donc une lettre d'excuses de la part de l'Office de consultation publique de Montréal pour son manque de considération inacceptable lors des séances de consultation du 8 et du 9 décembre 2010.

Nous demandons en conséquence, de reporter à une date subséquente, dans un commun accord, la séance d'audition des mémoires prévue jeudi le 16 décembre 2010, ainsi qu'une réouverture de la période de dépôt de mémoire et d'inscription pour faire des présentations orales, afin de pallier au manque de transparence dont tous les acteurs ont fait preuve tout au long du processus de vente du 7400, il y a de cela plus d'un an et demi. Cela est la seule solution envisageable afin de réparer le préjudice que la communauté sourde a subi.

Le collectif de la communauté sourde pour le maintien du 7400